

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ESPIET
SEANCE DU 25/03/2019**

L'an deux mil dix-neuf le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. B. PIOT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de votants : 9 pouvoir de M. CAZENAVE à M. NEUVILLE et de Mme VINCENT à M. PIOT

Convocation du 19/03/2019

Secrétaire de séance : Roland NEUVILLE

Etaient présents : M. PIOT, CHOISY, GRAIN, DARAINES, LE BERRE, NEUVILLE, CHATAIGNER,

Absents excusés: Mmes BEAUNE, KUMBHAR, VINCENT, M. LACOSSE, CAZENAVE, GROUSSARD

**DELIBERATION 139/2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES POUR 2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les taux d'imposition communaux. Il rappelle le montant des taux de 2018 et informe du montant des bases d'imposition prévisionnelles 2019. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019

Libellés	Taux d'imposition 2018	Bases d'imposition prévisionnelle 2019	Taux votés En 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	14.92 %	633 500	14.92 %	94 518 €
Taxe foncière (bâti)	20.20 %	408 700	20.20 %	82 557 €
Taxe foncière (non bâti)	40.50 %	28 100	40.50%	11 381€
Produit attendu				188 456 €

DELIBERATION 140/2019 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté lors de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES

Section de fonctionnement : 548 645.58

Section d'investissement : 138 943.53

TOTAL 687 589.11

RECETTES

548 645.58

138 943.53

687 589.11

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES

Section de fonctionnement : 548 645.58

Section d'investissement : 138 943.53

TOTAL**687 589.11****RECETTES**

548 645.58

138 943.53

687 589.11**DELIBERATION 142/2019 : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 172 à MONSIEUR RODRIGUEZ BERNARD**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur RODRIGUEZ propriétaire d'une parcelle attenante à la parcelle AC 172 appartenant au domaine privé de la Commune, souhaite acquérir une partie de celle-ci afin d'avoir un pas de porte devant son garage.

Il propose de prendre en charge tous les frais afférents à cet achat (Géomètre, Notaire et comblement de la fosse à purin)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de vendre à Monsieur RODRIGUEZ, la partie de la parcelle AC 172 d'environ 40 m² située devant son garage pour un montant de 50 €.

Ils précisent que tous les frais seront à la charge de Monsieur RODRIGUEZ, et autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.